

## COMMUNE DE VALLANS

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/06/2020

L'an deux mille vingt, le 12 juin, le Conseil Municipal de la Commune de VALLANS s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente (en application de l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020) à 19 h 30 sous la présidence de Cédric BOUCHET, Maire de VALLANS.

(Séance avec public restreint en application de l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020)

Date de la convocation : 05 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15

**PRESENTS :** BOUCHET Cédric, BRUCHIER Christian, CAILLAUD Laurent, CAILLÉ Olivier, DAVID Nadège, DEGORCE Laëtitia, DUBOIS Olivier, GEOFFROY Nelly, HEMMET Chérifa, LEFEVRE Sébastien, LEM Jean-François, MAGNON Jean-Luc, MARCHÉ Pascal, PASTUREAU Stephan, TEXIER Michael

**EXCUSES :**

**ABSENTS :**

**Secrétaire de séance :** PASTUREAU Stephan

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les questions inscrites à l'ordre du jour :

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27 MAI 2020**
- **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**
  - Présentation des conseillers communautaires
  - Désignation des délégués à la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charge)
- **ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**
- **COMMISSION DE CONTROLE DE LA TENUE DES LISTES ELECTORALES**
- **CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES**
- **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**
  - Proposition de 24 noms à la Direction Générale des finances publiques
- **DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**
- **CREATION DE GROUPES DE TRAVAIL**
- **QUESTIONS DIVERSES**
  - Mise en place d'une permanence le samedi matin
  - Point sur la reprise de l'école
  - Réception de chantier des travaux de voirie (rue des villages, rue du Prioulet et rue de la métairie)
  - Recrutement d'un agent à l'atelier communal suite à départ en retraite
  - Réflexion sur la mise en place d'une antenne relais
  - Présentation de l'outil ATOLIA

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance au sein du Conseil municipal. M. PASTUREAU Stephan est désigné pour remplir cette fonction.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil approuvent le procès-verbal de la réunion du 27 mai 2020 qui leur a été communiqué au préalable.

### **01-12-06-2020 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CLETC (Commission d'Evaluation des Transferts de Charges)**

A l'occasion du renouvellement des conseillers municipaux, une Commission Locale chargée d'Evaluer les Transferts de Charges (CLETC) doit être désignée au sein de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, cette commission est obligatoirement composée de conseillers municipaux des communes membres.

Aussi, afin de procéder à cette création, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à nommer le représentant de la commune qui sera membre de la CLETC ainsi que son suppléant.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents,

Madame **DEGORCE Laëtitia** est désignée membre de la CLETC pour la commune de VALLANS.

Monsieur **BRUCHIER Christian** est nommé comme suppléant.

### **02-12-06-2020 ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5,

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres titulaires et trois membres suppléants du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que conformément à l'article D. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,

Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par le maire (ou son représentant),

Toutefois, en application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet

**COMMUNE DE VALLANS**  
**Séance du 27/05/2020**

immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats,

Liste

Sont candidats au poste de titulaire :

M.PASTUREAU Stephan  
M.MAGNON Jean-Luc  
M.TEXIER Michaël

Sont candidats au poste de suppléant :

Mme DEGORCE Laëtitia  
M.BRUCHIER Christian  
M.DUBOIS Olivier

Sont donc désignés en tant que :

Président : Monsieur BOUCHET Cédric,

***Membres titulaires :***

**M.PASTUREAU Stephan**  
**M.MAGNON Jean-Luc**  
**M.TEXIER Michaël**

***Membres suppléants :***

**Mme DEGORCE Laëtitia**  
**M.BRUCHIER Christian**  
**M.DUBOIS Olivier**

**03-12-06-2020 COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

Monsieur le maire expose :

La commission de contrôle des listes électorales est composée (art. L 19) :

- d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission ;
- du délégué de l'administration désigné par le préfet.
- du délégué du tribunal désigné par le tribunal.

Son rôle est de contrôler la régularité des listes électorales (inscriptions et radiations effectuées par le maire) et d'intervenir en cas de litige avec un électeur.

Après délibération, le Conseil municipal désigne **M.CAILLAUD Laurent** pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales en tant que conseiller municipal.

## **04-12-06-2020 CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Le maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit.

Cependant les commissions peuvent désigner un vice-président qui pourra les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L. 2121-21 du CGCT). - Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Il est proposé au Conseil de créer 8 commissions, chargées respectivement des thèmes suivants :

- Commission des finances
- Commission urbanisme
- Commission des Travaux
- Commission communication
- Commission Vie associative, cérémonie et culture
- Commission vie scolaire et jeunesse
- Commission environnement et développement durable
- Commission sociale

Il est proposé que ces commissions soient composées de 4 à 8 membres du conseil municipal.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents,

### **Article 1 : de créer 8 commissions municipales, à savoir :**

- Commission des finances
- Commission urbanisme
- Commission des Travaux
- Commission communication
- Commission Vie associative, cérémonie et culture
- Commission vie scolaire et jeunesse
- Commission environnement et développement durable
- Commission sociale

**Article 2 : d'arrêter la composition de chaque commission comme suit :**

- Commission des finances : 5 membres
- Commission urbanisme : 6 membres
- Commission des Travaux : 6 membres
- Commission communication : 4 membres
- Commission Vie associative, cérémonie et culture : 4 membres
- Commission vie scolaire et jeunesse : 5 membres
- Commission environnement et développement durable : 8 membres
- Commission sociale : 5 membres

**Article 3 :** après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- **Commission des finances :** DEGORCE Laëtitia, CAILLÉ Olivier, DUBOIS Olivier, PASTUREAU Stephan, BRUCHIER Christian.  
(Vice-Présidente : DEGORCE Laëtitia)

- **Commission urbanisme :** PASTUREAU Stephan, MAGNON Jean-Luc, HEMMET Chérifa, TEXIER Michaël, MARCHÉ Pascal, CAILLÉ Olivier.  
(Vice-Président : TEXIER Michaël)

- **Commission des Travaux :** PASTUREAU Stephan, DEGORCE Laëtitia, MAGNON Jean-Luc, TEXIER Michaël, LEFEVRE Sébastien, HEMMET Chérifa.  
(Vice-Président : TEXIER Michaël)

- **Commission communication :** DUBOIS Olivier, PASTUREAU Stephan, LEFEVRE Sébastien, DAVID Nadège.  
(Vice-Président : DUBOIS Olivier)

- **Commission Vie associative, cérémonie et culture :** GEOFFROY Nelly, HEMMET Chérifa, DAVID Nadège, DUBOIS Olivier  
(Vice-Président : DUBOIS Olivier)

- **Commission vie scolaire et jeunesse :** GEOFFROY Nelly, DAVID Nadège, HEMMET Chérifa, LEFEVRE Sébastien, BRUCHIER Christian  
(Vice-Présidente : GEOFFROY Nelly)

- **Commission environnement et développement durable :** PASTUREAU Stephan, DEGORCE Laëtitia, GEOFFROY Nelly, CAILLÉ Olivier, MAGNON Jean-Luc, TEXIER Michaël, LEM Jean-François, LEFEVRE Sébastien.  
(Vice-Président : LEFEVRE Sébastien)

- **Commission sociale :** GEOFFROY Nelly, HEMMET Chérifa, DAVID Nadège, DUBOIS Olivier, BRUCHIER Christian.  
(Vice-Présidente : DAVID Nadège)

## **05-12-06-2020 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

Monsieur le Maire expose :

La commission des impôts directs est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants désignés par les services fiscaux.

Afin de permettre la désignation des membres de la commission des impôts, le conseil municipal doit proposer une liste de 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose les noms suivants :

### **Pour les commissaires titulaires :**

MOREL Michel  
HALGAN Michel  
PELTIER Michel  
BOUCHET Jacques  
BOUCHET Sébastien  
BOUCHET Hervé  
RAMBAUD Jean-Claude  
CARRARA Pascale  
MARCHÉ Pascal  
DUBIEF Marie-France  
GEOFFROY Nelly  
BENOIT Colette

### **Pour les commissaires suppléants :**

BERNIER Marie-Claude  
BOUHIER Jean-luc  
BERTAUD Jean-Marie  
CARRARA Renault  
KLEPPER Didier  
LEM Jean-François  
ARNAUD Jean-Pierre  
DE GROOF Luc  
FUSEAU Marie-Line  
FEUILLET Alain  
FUSEAU Gérald  
CUIT François

## **06-12-06-2020 DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

Le maire rappelle que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.

## **COMMUNE DE VALLANS**

*Séance du 27/05/2020*

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de désigner **M.CAILLAUD Laurent** en tant que correspondant défense de la commune de VALLANS.

### **07-12-06-2020 CREATION ET COMPOSITION DE GROUPES DE TRAVAIL**

Monsieur le maire expose :

Afin d'associer des citoyens de la commune à certains projets communaux, il est proposé au Conseil municipal de créer des groupes de travail.

Après délibération le Conseil municipal décide de créer 2 groupes de travail sur les thématiques suivantes :

- **Groupe de travail Petit communal** qui sera composé des personnes suivantes : DUBOIS Olivier, DAVID Nadège, PASTUREAU Stephan et FUSEAU Gérald (membre extérieur au conseil).
- **Groupe de travail aménagement du parc à Teurtous** composé des personnes suivantes : GEOFFROY Nelly, LEFEVRE Sébastien, HEMMET Chérifa, DEGORCE Laëtitia.

Ces groupes ne sont pas figés. D'autres personnes intéressées peuvent les rejoindre pour apporter leurs compétences et leurs idées.

**Séance du 12 juin 2020 : Délibérations n°01-12-06-2020 au 07-12-06-2020**

### **Questions et informations diverses**

#### ***Mise en place d'une permanence le samedi matin***

Les élus décident de mettre en place une permanence pour recevoir le public le samedi matin de 10 h 00 à 12 h 00.

Les adjoints feront un roulement.

Si des conseillers sont intéressés, ils pourront également tenir une permanence ponctuellement.

Les permanences débuteront à la rentrée de septembre.

#### ***Point sur la reprise de l'école***

Madame Nelly GEOFFROY, adjointe déléguée aux écoles, fait le point sur la reprise de l'école suite au confinement :

1<sup>ère</sup> phase de déconfinement : 8 enfants ont été accueillis à l'école de VALLANS répartis sur 2 classes.

2ème phase de déconfinement : 34 élèves ont été accueillis dont 10 prioritaires qui restent toute la semaine.

***Classe :***

Le lundi et le mardi : accueil de 16 enfants répartis sur 2 classes

Le jeudi et vendredi : accueil de 28 enfants répartis sur 3 classes

Le lundi et le mardi, le directeur assure le suivi à distance des élèves restés à domicile.

***Cantine :***

Deux services sont organisés pour accueillir les enfants dans le respect des règles sanitaires.

***Transports :***

Le service de bus fonctionne normalement.

***Garderie :***

Deux garderies sur trois fonctionnent : LA FOYE MONJAULT et LA ROCHENARD

En ce qui concerne la rentrée de septembre, il n'y a pour l'instant aucune consigne.

***Vandalisme :***

Le maire informe le conseil que dans la nuit du dimanche 31 au lundi 1<sup>er</sup> juin, des jeunes se sont introduits dans l'école. Ils ont volé deux trottinettes (valeur = 360 €) et des pots de peinture avec lesquels ils ont aspergé le mur de la salle de motricité.

Par ailleurs les portes de la salle de motricité et de la scène ont été forcées.

L'alerte a été donnée par les locataires qui vivent au-dessus de la mairie.

Une plainte a été déposée à de la gendarmerie et un dossier est ouvert auprès de l'assurance de la commune « la SMACL ».

***Réception des travaux de voirie :***

Les travaux de voirie (rue de la Métairie, rue des Villages et rue du Prioulet) ont été réceptionnés le 8 juin 2020 en présence de M. BOUCHET Cédric, maire ; M. PASTUREAU Stephan, adjoint délégué aux travaux, M. MAGNON Jean-Luc, conseiller municipal ; M. MOREL Michel, ancien adjoint aux travaux ayant suivi le chantier et un représentant de l'entreprise ROCHE.

M. MAGNON regrette que certaines modifications réalisées en cours de chantier n'aient pas fait l'objet d'un avenant écrit.

***Recrutement d'un agent communal.***

Le Maire informe qu'un employé des services techniques va partir en retraite en fin d'année et propose de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour aider la commune au recrutement d'un nouvel agent.

Madame DEGORCE Laëtitia, adjointe déléguée aux finances, demande si le remplacement de l'agent se justifie.

Madame Nelly GEOFFROY propose d'avoir recours au service intérim du centre de gestion dans un premier temps. Monsieur BRUCHIER Christian souhaite voir la fiche de poste.

L'adjoint aux travaux enverra la fiche de poste de l'agent à l'ensemble du Conseil.

***Antenne mobile :***



## **COMMUNE DE VALLANS**

*Séance du 27/05/2020*

De nombreux vallanséens se plaignent en mairie de la mauvaise réception sur le territoire de la commune et sollicitent la mise en place d'une antenne mobile.

Afin de répondre à leur demande, le maire et l'adjoint aux travaux ont pris contact avec un référent orange pour faire une étude de zone et trouver le meilleur emplacement.

Le château d'eau qui avait été évoqué dans des conseils précédents est à éliminer car il est en très mauvais état.

Madame DEGORCE Laëtitia demande si d'autres opérateurs ont été sollicités.

Monsieur PASTUREAU répond que cela pourra être fait dans un second temps.

### **Fibre :**

Monsieur DUBOIS Olivier, adjoint délégué à la communication, souhaiterait connaître le calendrier de mise en place de la fibre sur la commune et se demande qui a pris la suite du maire de PRIN DEYRANCON qui était chargé de piloter le projet à la Communauté d'Agglomération du Niortais.

### **ATOLIA :**

Monsieur DUBOIS Olivier présente l'application ATOLIA qui servira aux élus et au secrétariat à communiquer de manière beaucoup plus claire qu'avec la simple messagerie.

Cet outil a été mis en place par une start-up de 10 personnes basée à Strasbourg.

Il a 4 fonctionnalités : Messagerie, Projet, Agenda, Gestion documentaire.

Son utilisation est gratuite pendant les 3 premiers mois. La cotisation pour une année est de 1200 €.

Il propose aux membres du Conseil et aux secrétaires de leur faire une petite formation pour utiliser cette nouvelle application.

### **Centre de Loisirs :**

La commune a été informée par les parents d'élèves que le Centre aéré animé par GPA qui accueillait jusqu'à présent les enfants de VALLANS et d'EPANNES arrêtaient brutalement son activité.

Madame Nelly GEOFFROY, adjointe déléguée à la jeunesse et Madame DAVID Nadège se disent choquées par le fait que les parents aient été avisés avant la commune d'autant qu'il existait une convention entre VALLANS et GPA.

Après information prise par la Commune de VALLANS auprès de GPA, cet arrêt est dû à des problèmes financiers et budgétaires rencontrés par l'association.

Le centre socio-culturel de MAUZE SUR LE MIGNON contacté en urgence par la mairie d'Epannes propose d'organiser un accueil à Epannes cet été.

Les Maire d'Epannes et Vallans doivent rencontrer le directeur du centre de MAUZE mercredi à 17 h 30 pour discuter des modalités financières et organisationnelles.

Dans l'urgence, la commune va devoir travailler avec MAUZE cet été.

Par contre madame DAVID Nadège suggère de se rapprocher d'autres centres aérés avant la rentrée afin de voir quel serait le meilleur partenariat à long terme pour la commune.

Les élus donnent leur accord.

### **14 juillet :**

Le repas et le bal traditionnel ne pourront pas avoir lieu au vu des circonstances sanitaires. Le feu d'artifice sera néanmoins commandé et sera tiré le 14 si les conditions le permettent.

**Brûlots :** Monsieur LEFEVRE Sébastien informe le conseil qu'il y a encore eu un brûlot près de chez lui.  
Il est rappelé qu'il est interdit de faire des brûlots.

**Fête de la musique :**

Olivier CAILLÉ, conseiller, informe le Conseil que Bernard TERNY, musicien et habitant de VALLANS propose de faire un concert gracieusement sur la place de la boulangerie pour remercier les couturières de VALLANS.

**Syndicat de rivière :**

Monsieur Olivier CAILLÉ propose au conseil de programmer une visite du chantier de Restauration de la Courance à FAUGERIT réalisé par le syndicat de rivière.

**Emploi saisonnier :**

Monsieur le Maire informe le conseil que comme les années précédentes, un jeune de la commune travaillera pendant 3 semaines avec Monsieur Talbot.

**Commission urbanisme et travaux :** Monsieur TEXIER Michaël rappelle qu'une visite de la commune devait être programmé pour faire un point sur les travaux à venir.

Le prochain conseil est programmé le 04 septembre à 19 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.